

Date de convocation : 22 Juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente Juin à 20 h 30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame BRACCO Anne, Présidente.

ELUS	fonction	présent	Absent excusé	absent	pouvoir
BRACCO Anne	Président	x			
DUMALIN Michel	Vice-président	x			
BRUNET Denise	Membre du conseil d'administration	x			
FERRU Nathalie	Membre du conseil d'administration		x		
LE GARREC Valérie	Membre du conseil d'administration	x			
THOMAS Sylvie	Membre du conseil d'administration	x			M. FERRU
VOLLEREAUX Alain	Membre du conseil d'administration	x			

Autre Présente : Mme MARCHET Corinne – secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu et Procès-verbal du 14 Avril 2015
- Anciens : Repas du 10 Octobre 2015
- Subvention voyage scolaire
- Informations et Questions diverses

Points abordés :

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LE GARREC Valérie a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION du compte-rendu de la séance du 4 Novembre 2015

⇒ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du 14 Avril 2015.

ANCIENS : repas du 10 Octobre 2015

Le Repas des anciens se tiendra le Samedi 10 Octobre 2015 à 12 h 00 à la salle polyvalente.

Mme BRACCO fait lecture du courrier de mécontentement de certains anciens. Afin de répondre aux attentes invoquées, notamment pour le problème de rentrer la nuit, les membres du CCAS se proposent de se charger du transport pour les anciens, qui le souhaitent.

Proposition de l'insérer dans l'invitation, 3 choix seront proposés :

Participation au repas Demande de transport
OU Colis

Il est précisé que cette date tombe avant le changement d'heure et qu'il fera encore jour à la fin du repas, de plus l'éclairage public est allumé. Mme BRUNET et M. DUMALIN rappelle que ce repas est offert à tous les anciens de 65 ans et + et qu'il est dommage d'une telle réaction de certains d'entre eux.

Proposition des conditions pour le repas ou le colis.

M. DUMALIN ne voit pas l'intérêt de faire une distinction.

⇒ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,**

- **DE MAINTENIR** les critères suivants :
 - Avoir 65 ans dans l'année ;
 - Etre inscrit sur la liste électorale

- **PRESICE** qu'aucune distinction ne sera faite entre les personnes en résidence secondaire et les habitants de GAS.

Désignation	Quantité Prix	Traiteur LES IMPERIALES	Laverton Jouy
		Prix par personne	Prix par personne
Repas (annexé les propositions de menus)	Estimation 50 convives et +	forfait	34.50 €
Apéritif et Amuse-gueule Entrée Plat Salade Dessert		forfait	4.5 ou 5.50 €
▪ Boissons Apéritif Eau plate et pétillante vins AOC Trou normand		<i>Non préciser</i>	
café dessert pétillant (accompagnement du dessert)		Non compris	compris
Option		Non compris	Compris
▪ Service		Non compris	compris
▪ Nappage et décor Tables rectangulaires		Non compris	compris
Montant total T.T.C		35 €	39 ou 40 €

Mme BRACCO présente les divers devis pour le choix du traiteur. Deux ont été retenus pour la consultation.

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,**

- **DE CHOISIR** le traiteur LAVERTON JOHANNES 10 Rue du Village 28300 JOUY pour un montant de 34,50 € T.T.C par convives + l'option n° 2 « boissons » pour un montant de 5.50 € soit un total de 40 € T.T.C (quarante euros toutes taxes comprises).
- **DE CHOISIR** les denrées suivantes :

Menu à 34.50 + forfait vin à 5.50 € soit 40 € TTC par convive

Apéritif et Amuse-gueule

Entrée : Cassolette de nage d'écrevisses et St Jacques sauce marjolaine

Trou Normand : Sorbet Poire et son eau de vie

Plat : Tournedos de jarret de veau fondant jus réduit

Légumes : gâteau de pommes de terre aux cèpes, carottes fanes, asperges vertes et sa tomate rôtie aux herbes

Fromage : Brie aux noix (spécialité maison) et sa salade

Dessert : Le romantique (crumble amande, abricot vanille, macaron amande, confit d'abricot, mousse caramel)

Boissons : proposition 2 à 5.50 €

Apéritif

Eau plate et pétillante

vins AOC *en cours de négociation*

Pétillant (accompagnement du dessert)

Café

Pain

Nappage en tissu + vaisselles

Service

- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme la présidente pour le choix de l'animation (humoriste-magie-chanteur avec partie dansante) pour un coût maximum de 460 €.

Dans la même séance,

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE : délibération référence 2015/006

Mme BRACCO propose aux membres du conseil d'administration la prise en charge des subventions, dans le cadre des voyages scolaires, par le CCAS. Ceci étant considéré comme une aide et rentre dans les compétences de ce dernier. Il est précisé que cette démarche existait avant par la Mairie.

Si l'intérêt pédagogique des voyages scolaires est constamment rappelé par le Ministère de l'Education Nationale, celui-ci attire aussi l'attention des enseignants sur l'objectif de modération de la participation financière demandée aux familles.

Un voyage scolaire (comprenant une nuitée ou plus) est par nature facultatif. Il n'entre donc pas stricto sensu dans le cadre général de la gratuité de l'enseignement. Mais la participation demandée « *ne doit pas constituer un facteur discriminant entre les élèves* » (Code de l'Education).

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,**

- **D'ATTRIBUER** une subvention UNIQUE durant la scolarité de l'élève, pour montant forfaitaire de 70 € (soixante-dix euros). Un dossier de demande de subvention complet sera exigé pour le paiement, *en annexe* ;
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme le Président pour signer tous les documents afférents à cette délibération ;
- **DE PRECISER** que cette dépense est inscrite au budget à la section de fonctionnement.

Dans la même séance

Questions et informations diverses :

- ✚ **Alerte canicule** : Mme THOMAS demande si une visite est prévue aux domiciles des personnes seules. Mme BRACCO précise que le CCAS tient, conformément à la loi, un registre des personnes vulnérables, et qu'ils s'avèrent que tous les inscrits sont bien entourés sur notre commune. En cas où une personne serait isolée, il est prévu une distribution de bouteille d'eau et un flyers d'information (mise en ligne sur le site internet : <http://www.mairie-gas.info>).
- ✚ **Bibliothèque** : La proposition de chroniques rurales par la troupe « sub.théâtre » pour animer le repas des anciens n'est pas retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 15

Les membres du conseil d'administration

Le secrétaire de séance

Mme La Présidente

Valérie LE GARREC

Anne BRACCO

